

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 6

PRESENTS : MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 4

Absents excusés : M. BAILLY Emmanuel, M. GIRARDET Charles

Date de convocation :

02/04/2021

Date d'affichage :

20/04/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-et-un le seize avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Vote des taxes locales
- 2 – Vote du budget primitif 2021
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Choix de l'entreprise pour travaux mur Rue du vieux Mont
- 4 – Tarifs assainissement / certificat
- 5 – Création d'un poste d'adjoint technique à 8 heures hebdomadaire
- 6 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6 – Régime indemnitaire
- 7 – Maintien de salaire
- 8 – Action sociale
- 9 – Rapport annuel du SICTOM
- 10 – Carte achat carburant

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Vote des taxes locales

A compter de cette année, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 24,36 % vient s'additionner au taux communal 2020 de 13,28 %.

Le nouveau taux de référence pour 2021 pour la commune devient 37,64 %.

Par ce processus, la commune est sur compensée et un coefficient correcteur sera appliqué afin de garantir une compensation à hauteur du produit de la taxe d'habitation perdu.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de référence des 2 taxes communales soit :

Taxe foncière bâti	=	37,64 %
Taxe foncière non bâti	=	20,21 %

Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 13,28 % à 37,64 % mais n'augmente pas la part payée par chaque redevable.

La recette totale attendue est de 26 552 €, identique à 2020.

Les allocations compensatrices correspondant aux 2 taxes s'élèveront à 184 €.

2 – Vote du budget primitif 2021

Commune

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	221 576 €	221 576 €
Investissement	190 048 €	190 048 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	16 925 €	16 925 €
Investissement	32 775 €	32 775 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	17 954 €	17 954 €
Investissement	102 534 €	102 534 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

La Tuffière

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	64 104 €	64 104 €
Investissement	50 536 €	50 536 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

3 – Choix de l'entreprise pour travaux mur Rue du vieux Mont

La demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) déposée à la Préfecture pour la réfection du mur Rue du Vieux Mont a été acceptée le 7 avril dernier (taux de 33%).

La demande de subvention DST (Dotation de Solidarité des territoires) déposée au Conseil Départemental a été acceptée le 26 février dernier (taux de 33,33%).

Une subvention prévisionnelle de 8 209,14 € a donc été accordée pour un montant de travaux de 12 376.19 € HT.

Le conseil décide de démarrer les travaux et, après étude des devis, retient l'entreprise suivante :

- SAS L'HOUTEAU FRANC COMTOIS pour un montant de 9 130,08 € TTC

Il autorise le Maire à signer le devis avec une plus-value éventuelle de 20 % suivant les préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

4 – Tarifs assainissement / certificat

Le conseil décide à l'unanimité de facturer les certificats de raccordement à l'assainissement collectif au tarif de 100 € par demande. Le contrôle sera effectué par les services de la commune.

5 – Création d'un poste d'adjoint technique à 8 heures hebdomadaire

Le conseil décide à l'unanimité de créer un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe permanent à temps non complet (8h hebdomadaire).

Le maire informe les conseillers qu'il prendra un arrêté de nomination pour embaucher M. PERROUX Philippe, également employé communal sur la commune de Pupillin.

Il commencera le 15 avril 2021 et réalisera 6 h de travail en hiver et 10h en été. Il sera présent sur la commune le mardi et mercredi après-midi.

Il est proposé de reproduire les avantages dont bénéficie l'agent sur la commune de Pupillin.

6 – Régime indemnitaire

Suite à l'embauche de M. PERROUX Philippe le conseil décide à l'unanimité de reprendre une délibération pour mettre en place le nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il se compose de 2 éléments : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle) et le CI (complément indemnitaire) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les montants annuels minimum et maximum fixés par la délibération pour ces 2 indemnités sont ceux fixés par la loi mais ne sont qu'à titre indicatifs car c'est le Maire qui fixe le montant des primes par arrêté.

7 – Maintien de salaire

Le conseil décide à l'unanimité de participer au maintien de salaire en adoptant un montant annuel de participation de 120 €, dans la limite des frais engagés par chaque agent.

8 – Action sociale

Dans le cadre de l'action sociale, le conseil décide à l'unanimité d'offrir un cadeau aux nouveaux résidents dans le village pour un montant maximum de 100 €.

9 – Rapport annuel 2020 du SICTOM

Monsieur Jean-Paul ROUX, délégué SICTOM présente le rapport annuel 2020 du SICTOM.

Le conseil adopte ce rapport à l'unanimité. Il reste consultable en Mairie.

10 – Autorisation de demande d'une carte de carburant

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à demander une carte carburant à Super U Arbois.

11 – Questions diverses

Déclaration de travaux :

Le Maire rappelle que tous les travaux sur les habitations ou sur les terrains situés aux Planches, site classé, sont soumis à autorisation de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura et/ou de la DREAL.

Les documents déclaratifs sont disponibles en mairie.

Fleurissement 2021 :

Le conseil décide d'organiser une journée fleurissement le samedi 22 mai de 8h30 à 11h30.

Circulation été 2021 :

Le Maire explique les contours de l'arrêté qui sera pris conjointement avec le département du Jura pour la circulation aux entrées du village. Aucune remarque n'est formulée.

Poubelles dans le village :

Un conseiller propose la mise en place de poubelles collectives enterrées. Cette idée pourrait être une bonne solution pour éviter que les poubelles ne restent au bord de la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : ROUX Jean-Paul

